CANDIDATURE A LA MARQUE QUALITÉ TOURISME™

***Source** : https://www.offices-de-tourisme-de-france.org/formulaire-candidature-marque-qualite-tourisme*

Pour rappel, la procédure des **candidatures à la MQT** a été modifiée en 2017 et les demandes de renouvellement et de première attribution **se font uniquement depuis l'espace adhérent, sur le site d'ADN Tourisme** (espace adhérent OTF).

Les Offices de Tourisme souhaitant candidater à la Marque Qualité Tourisme™ pour la première fois ou pour un renouvellement doivent se connecter sur leur espace adhérent pour déposer leur dossier en ligne avant de passer l'audit.

Un seul dossier est à déposer pour un cycle de labellisation de 5 ans.

Tout d'abord, il conviendra d'envoyer des demandes de devis détaillées et complètes aux cabinets agréés pour réaliser les audits complets. *En Gironde le cabinet pour réaliser l'audit mystère est pré-sélectionné par Gironde Tourisme.*

Pour le dossier envoyé, il faut télécharger le formulaire en ligne, le compléter et le signer avant de le charger à nouveau sur son espace adhérent avec l'ensemble des pièces constituant le dossier de candidature. Tout est dématérialisé et aucun envoi au format papier n'est nécessaire.

Le dossier composé de pièces à fournir et le formulaire sont à déposer en ligne :

- soit au moins 4 semaines avant l'audit complet
- ou soit lors de la signature du devis du cabinet réalisant la visite en client mystère.

Sur l'espace adhérent, tous les documents et annexes relatifs au dossier de candidature sont à disposition et en téléchargement :

- Annuaire de contacts des auditeurs agréés pour l'audit complet et pour la « visite en client mystère »
- Guide des audits en client mystère
- Référentiel et Annexes

FRAIS DE CANDIDATURE

VIA LE RÉFÉRENTIEL MARQUE QUALITÉ TOURISME™ POUR LA FILIÈRE DES OFFICES DE TOURISME

Les frais de dossier liés à l'étude de la candidature et à l'attribution de la marque

- Pour nos adhérents :

OT classés en catégorie III : 150 € HT
OT classés en catégorie II : 250 € HT
OT classés en catégorie I : 350 € HT

- Pour les structures non adhérentes :

OT classés en catégorie III : 300 € HT
OT classés en catégorie II : 500 € HT
OT classés en catégorie I : 750 € HT

A noter que le suivi annuel lié à cette marque peut engendrer un coût. Rapprochez-vous de votre Relais Territorial afin d'en connaître les modalités. *Voir modalités de l'Accompagnement qualité Gironde Tourisme*.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE EN LIGNE :

Pré-requis : Pour accéder à la candidature en ligne, vous devez être connecté à l'espace adhérent **avec vos identifiants "niveau accueil "**, le formulaire n'étant pas accessible directement avec l'identifiant de la Direction. Vous pourrez néanmoins ensuite renseigner l'adresse e-mail de votre choix.

Important : Vous avez la possibilité de compléter votre candidature en plusieurs fois si vous le souhaitez, sans en perdre les données.

Pour toute question relative à la Marque Qualité Tourisme, vous pouvez contacter Céline GEY : celine.gey@adn-tourisme.fr – 01.44.11.10.33

Documents nécessaires pour la candidature ou le renouvellement de la MARQUE QUALITÉ TOURISME™ via le Référentiel applicable à la filière des Offices de Tourisme :

- Le formulaire de candidature complété et signé suite à sa création en étape 1

- Le contrat de suivi complété et signé (uniquement si le suivi n'est pas réalisé par votre relais territorial)

- Les documents réglementaires/administratifs suivants :

- Statuts de votre Office de Tourisme

- Arrêté de classement de l'Office de Tourisme (le cas échéant, préciser si en cours d'obtention ou de renouvellement)

- Les documents relatifs à l'organisation qualité de votre Office de Tourisme :

- La stratégie et les objectifs de l'Office de Tourisme (cf crit n°161)

- Plan d'actions opérationnel (cf crit n°163)

- Synthèse des indicateurs d'activité (cf crit n°164)

- La convention d'objectifs (si existante)

- Éléments expliquant l'architecture de la structure documentaire selon la forme retenue au sein de votre Office (ex : impression écran du cloud, tableau, liste, procédure…) (cf crit n°153)

- Deux derniers comptes rendus du Groupe Qualité de Destination

- Organigramme de l'Office de Tourisme